

INDEX-DIGEST  
TO THE  
MONTREAL LAW REPORTS.

---

A

ABANDONMENT OF PROPERTY

See INSOLVENCY.

ABSENCE

See MARRIAGE.

ACCIDENT INSURANCE

See INSURANCE.

ACCOUNTS

I.—ACCOUNT CONTESTATION

II.—ACCOUNT CURRENT

III.—ACCOUNT RENDERING

1 *Form*

2 *Costs*

IV.—ACCOUNTS, SETTLEMENT OF

V.—ACTION FOR REFORMATION OF ACCOUNT

1. Account, contestation.—Que lorsqu'un procureur ou un exécuteur testamentaire rend compte en justice et que dans les dépenses d'administration, il charge divers montants pour réparations aux immeubles administrés, l'oyant compte ne peut dans ses débats de compte n'admettre de ces dites dépenses qu'une somme en bloc, moindre que celle réclamée, mais, qu'il devra déclarer quels items il admet, et quels items il conteste.—TORRANCE J., 22 JUIN 1885, *Mayer et al. vs Léveillé*. I, S. C., 462.

2. Account current. Acquiescence.—(Cross, J. diss.) Where an account current was rendered each year during a long